

FORMEZ-VOUS AUTREMENT EN APPRENTISSAGE PAR L'IMMERSION EN ENTREPRISE (APPIE)



Précurseurs dans le domaine de la formation et en démarche constante d'innovation, les Compagnons du Devoir ont développé une nouvelle forme d'apprentissage où l'entreprise est placée au cœur de votre formation : l'APPIE.

Vous passerez 90 % du temps en entreprise (au lieu de 75 % en apprentissage classique) pour acquérir les savoirs dont vous aurez besoin pour progresser rapidement dans votre métier.

Les avantages

- Vous percevrez une rémunération entre 60 % et 75 % du SMIC.
- Vous bénéficierez d'une solution de logement au sein d'une maison de Compagnons.
- Vous suivrez une formation diplômante en 12 ou 24 mois, et obtiendrez un CAP ou un baccalauréat.
- Vous rejoindrez des groupes de 15 apprenants maximum pour suivre les cours à distance ou en présentiel.
- Vous serez suivi(e) régulièrement en entreprise par votre formateur pour assurer votre réussite.
- Vous pourrez poursuivre votre formation à l'étranger une fois le diplôme obtenu.

94 %
de réussite
aux examens
en 2019

Les conditions



Avoir un baccalauréat
général ou technologique



Être âgé(e) de moins
de 25 ans

Les diplômes et les métiers, concernés par le parcours APPIE.

- CAP Boulanger.
- CAP Charpentier bois.
- CAP Couvreur.
- CAP Ébéniste.
- CAP Maçon.
- CAP Maroquinerie.
- CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement.
- CAP Monteur en installation sanitaire.
- CAP Pâtissier.
- CAP Serrurier-métallier.
- CAP Tailleur de pierre.

Vous êtes en situation de handicap



Deficients moteur



Deficients mentaux



Deficients visuels



Deficients auditifs

Vous bénéficiez d'un accompagnement, par un référent handicap, pour la mise en œuvre de votre projet professionnel. Il est à votre écoute et facilitera la relation avec les différents interlocuteurs pour favoriser la mise en place de votre projet de formation et d'insertion professionnelle.



www.formezvousautrement.fr

